

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Villeurbanne, le 23/01/2020

Unité Départementale du Rhône

Affaire suivie par : Christophe POLGE  
Cellule Risques Accidentels  
Tél. : 04 72 44 12 51  
Télécopie : 04 72 44 12 57  
Courriel : christophe.polge@developpement-  
durable.gouv.fr  
Réf. : UDR-CRT-20-6

*Commission de Suivi de Site*  
*Sociétés BASF AGRICULTURE PRODUCTION, UNIVAR et COATEX*

**Réunion du 23 janvier 2020  
à la Mairie de GENAY**

**Liste des annexes :**

➤ Annexe 1 : Ordre du jour :

**Liste des participants :**

**Les membres du collège « administrations »**

- M. Clément VIVES, sous -préfet du Rhône, secrétaire général adjoint ,
- M. Christophe POLGE, chef de la cellule risques technologiques et adjoint au chef d'unité départementale, Unité Départementale du Rhône à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes,
- M. Christophe CHAMAGNE SDMIS,
- Mme Maëva ASSEMAT – DDT 69,

**Les membres du collège « collectivités territoriales »**

- Mme GIRAUD Valérie , Maire de GENAY,
- M. CHOTARD Michel, mairie de GENAY,
- M. PITTET Nicolas, mairie de GENAY,
- Mme BONETTI Frédérique mairie de NEUVILLE/SAONE,
- M. GRAZIANA Marc, mairie de NEUVILLE/SAONE,
- Mme de SOLERE Hélène– Métropole de Lyon,
- Mme DRAYE Hilda. – Métropole de Lyon,

## **Les membres du collège « exploitants »**

- M. ZIEGLER Thierry, directeur des opérations, sté COATEX,
- M. DUMOURIER Fabrice, responsable HSE sté COATEX usine 1,
- Mme CHAULET Stéphanie, responsable QHSE Groupe sté COATEX,
- M. COEZ Thierry, directeur sté BASF.
- M. EURIN Stéphane, responsable opérations france, sté UNIVARSolutions,

## **Les membres du collège « salariés »**

- Mme TOMAS Christine, membre CSSCT sté BASF,
- M. COUMES Yann, membre CSSCT sté BASF,
- M. TOURDES Fabrice, membre CSSCT sté COATEX,

## **Les membres du collège « riverains »**

- Mme ORESTA Edith, Association RES,
- Mme SCHWOB Christine, Association ASLI Genay-Neuville,

## **Assistaient également à la réunion :**

- M. Pierre-Marie BREARD, inspecteur de l'environnement DREAL Auvergne Rhône Alpes,
- Mme Isabelle de GRANDVOIR – DREAL Auvergne Rhône Alpes

## **Les membres excusés**

- M. Michel THIEN, Conseil Départemental du Rhône,
- M. David SOUVESTRE, Région Auvergne Rhône-Alpes
- M. Jean-Luc DA PASSANO, Vice-Président de la Métropole

## **1 – OUVERTURE PAR Mme Valérie GIRAUD, Maire de GENAY**

Madame le maire de GENAY ouvre la séance à 9 h 30 et remercie les personnes présentes. Elle tient à resituer le contexte : la réunion de ce jour concerne la commission de suivi de site, une réunion qui est récurrente depuis de nombreuses années. Néanmoins, aujourd'hui la réunion se déroule dans un contexte un peu différent avec en toile de fond les événements de Rouen qui nous rappellent que le risque zéro n'existe pas et qu'au-delà de ces réunions, il ne s'agit pas simplement de remplir des formalités. Il existe bien un risque réel et Madame le maire souhaite que ce temps de réflexion ne soit pas vain, qu'il s'enchaîne bien avec des actions concrètes et réelles pour l'avenir dans l'intérêt des populations de la sûreté et de la sécurité.

Monsieur Clément VIVES est très heureux de compter dans ces commissions de suivi de site sur la présence à la fois de plusieurs exploitants, des élus mais également des représentants de l'état et des acteurs concernés. La tenue de la commission de suivi de site est un moment nécessaire pour échanger et de manière la plus conforme possible. C'est une attente encore plus forte dans le contexte de l'accident LUBRIZOL. Ce contexte nous oblige plus particulièrement à un partage entre les différents interlocuteurs autour de la table. Cette rencontre est toujours l'occasion d'échanger avec les exploitants sur leurs activités dont on sait l'importance y compris pour le tissu économique local, régional, national voire international. C'est aussi l'occasion pour les exploitants

de mettre en avant les progrès accomplis depuis des années sur la base de relations que l'on espère fondées sur la confiance, l'écoute mutuelle parce que, y compris avec les services d'inspection, le but est toujours d'aller le plus rapidement possible vers le mieux. Voilà quelques propos introductifs pour dire l'importance de ces moments d'échange. Pour continuer sur le point post-Lubrizol, Monsieur VIVES précise que cet accident nous oblige tous et encore davantage. On a tous été marqués par ce drame et notamment l'ensemble des représentants autour de la table. L'incendie de Lubrizol nous questionne et si un certain nombre de constats peuvent d'ores et déjà être tirés collectivement, certains autres demanderont un peu plus de temps en termes de retour d'expérience. Des mesures ont ainsi déjà été prises. Elles consistent en un renforcement des contrôles ciblés sur un des sujets issu de Lubrizol qui a fait l'objet d'un écho médiatique fort à savoir les questions relatives aux produits stockés sur les sites : nature des produits stockés, à quel endroit, et quels sont les risques attachés.

Monsieur Christophe POLGE : sur le post Lubrizol, indique que les deux courriers du préfet de région envoyés aux exploitants en octobre 2019, qui rappelaient entre autres la responsabilité pleine et entière de chaque exploitant vis-à-vis des risques qu'il génère, insistait sur la nécessité pour les exploitants de prévoir des exercices de crise en dehors des périodes d'activité et de disposer en temps réel d'une connaissance de la nature des stocks présents sur leur site. Il était également demandé aux exploitants de prêter une attention particulière à tout ce qui était mesures de prévention et de protection. Ce dernier point est regardé régulièrement par l'inspection des installations classées lors d'inspections courantes. Suite à Lubrizol et suite au courrier de monsieur le Préfet, l'inspection a diligenté dès fin octobre 2019 un certain nombre d'inspections inopinées sur les sites sur la thématique gestion des stocks. A ce jour, plus de la moitié des sites SEVESO ont été inspectés et l'objectif est de terminer cette campagne à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Sur la base des sites inspectés, il ressort que ces derniers ont bien une gestion des stocks gestion informatique pratiquement en temps réel ou alors à la journée. Pas de non-conformité majeure n'a donc été constatée.

Par ailleurs, l'inspection renforce son contrôle vis-à-vis des mesures prévention protection incendie (mises en œuvre et fonctionnalité).

Christophe POLGE précise que sur le site Lubrizol à Rouen, une action de l'inspection des installations classées avaient eu lieu avant accident et qui avait eu notamment pour conséquence :

- d'évacuer des potentiels de danger que représentaient des liquides inflammables stockés à proximité de l'endroit où l'incendie a eu lieu. ;
- d'imposer des mises en conformité de systèmes de protection incendie qui avaient été mises en œuvre.

Ces actions ont permis d'éviter un incendie encore plus conséquent.

Madame Edith ORESTA (Association RES) : représente le réseau environnement santé . Elle indique que cela fait de nombreuses années que cette association travaille sur les questions d'environnement et de santé. Edith ORESTA constate que les sujets que traitent généralement les commissions de suivi de site et autres concernent la question du danger, de l'incendie, de l'information. La question qui doit également être posée est : jusqu'où va le contrôle et le suivi post accident quand on sait que les produits par exemple chlorés (pour ne citer qu'eux à Lubrizol) sont des produits qui deviennent des dioxines et qu'ils sont des perturbateurs endocriniens archi connus. Sur la question des perturbateurs endocriniens, RES considère qu'elle est sous-évaluée. Edith ORESTA s'interroge au niveau du suivi d'une crise sur la nécessité d'envisager avec l'ARS évidemment la question sanitaire. En effet, les problèmes à long terme se posent sur les effets des dioxines sur les enfants les adultes, 40 ans après SEVESO, puisque ces produits sont toxiques, cancérigènes. On est donc sur un questionnement permanent que le RES qui a la chance de

travailler au niveau national dans des commissions santé environnement et du parlement et de l'agence nationale met en avant en permanence.

Edith ORESTA précise que l'OMS alerte de plus en plus sur l'explosion des maladies chroniques liées à l'environnement et à la dégradation de l'environnement et qu'aujourd'hui nous sommes devant 70 % de maladies chroniques qui vont mettre en danger sérieux le système de santé total. L'association RES est présente dans cette commission pour contrôler regarder essayer d'apporter sa pierre.

Clément VIVES : Il est vrai que la logique dans les commissions de suivi de site et puis la logique aussi de la gestion du risque c'est celle des PPRT avec un certain nombre de mesures et un grand nombre d'avancées pour gérer un risque que souvent on imagine à occurrence immédiate (explosion, nuages toxiques boule de feu...). La question est alors de savoir comment on éloigne les populations comment on renforce le bâti comment éventuellement on préempte un certain nombre de sites fonciers et il est vrai que la logique est d'abord celle-là et cela se comprend tout à fait. Clément VIVES souhaite rassurer sur un point : quand on prépare la gestion de crise y compris dans des périodes d'exercices, et chacun en a particulièrement conscience depuis Lubrizol, il faut être à la fois en état de gérer la crise immédiate et la crise à moyen voire long ou très long terme. Autour de la table cela engage différemment les acteurs, mais on sait et on s'en est rendu compte au moment de l'accident de Lubrizol que les questions de ce type-là se sont posées immédiatement. Nos derniers exercices majeurs dans la vallée de la chimie l'ont confirmé et immédiatement j'ai besoin de savoir si quand je suis à proximité d'un accident industriel ce que je respire est mortel, mais aussi si c'est cancérigène y compris à long terme. Il est légitime de vouloir savoir si je peux manger ce qui est dans le verger aujourd'hui ou demain. Ces questions-là, et Lubrizol l'a mis en exergue, sont un enjeu très fort.

Lors des exercices de crise sont créés :

- un PC chez l'exploitant ;
- un PC opérationnel dans lequel se trouvent les autorités concernées par la crise immédiate ;
- toujours et systématiquement un COD, très concrètement un centre de crise déclenché au sous-sol de la préfecture, dans lequel se retrouvent les mêmes acteurs avec des interlocuteurs en plus, et notamment des représentants de l'inspection des installations classées de la DREAL.

Au-delà des exercices on a pu tester en réel l'organisation de crise avec malheureusement des incendies qui ont eu lieu un peu avant et un peu après LUBRIZOL sur la zone de Villefranche mais aussi sur Villeurbanne. Concernant ce dernier, dans les jours qui ont suivi l'incendie de LUBRIZOL, un incendie s'est déclaré faisant un immense panache de fumée à proximité des établissements ICPE SAFRAN. Il se trouve que cet incendie provenait d'une pépinière d'entreprises de 40 start-ups dont une qui devait avoir une vingtaine de batteries de vélos au lithium. Ce n'était donc pas une catastrophe industrielle en soi mais un bâtiment majoritairement de bureaux qui a brûlé mais on a pu se rendre compte de la sensibilité de l'affaire avec des questions qui se sont posées de confinement des écoles et collèges.

Il en découle que le maître mot doit être la transparence et la vulgarisation qui n'est pas chose aisée pour des spécialistes. Les services de l'État doivent être en capacité d'expliquer clairement l'accident et ses conséquences immédiate ou prévisibles.

Edith ORESTA : C'est bien là où le problème existe surtout en France. Souvenez-vous de

Tchernobyl et depuis il est créé en permanence une forme culturelle de paternalisme « vous n'avez pas besoin de savoir nous on pense pour vous ». Or aujourd'hui c'est terminé, on ne pense plus pour nous et on a besoin d'être associé. On ne peut pas attendre cinq jours à Lubrizol pour obtenir une communication publique, ce qui altère toute confiance.

Clement VIVES : comprends les engagements de l'association. Il appelle l'attention de tous sur le fait qu'aujourd'hui nous devons faire face à une société d'immédiateté. L'objectif des travaux que

l'on mène pour connaître l'état et la localisation des stocks en temps réel doit également permettre de gérer la crise immédiate. A compter du moment où la DREAL peut savoir ce qui a brûlé à quel endroit ce qui s'est répandu, des conclusions peuvent en être tirées. La difficulté est bien que l'on attend des avis et communication très précises et immédiates.

Christophe POLGE : confirme que les CSS sont des lieux où l'on parle beaucoup de risques technologiques mais précise que l'action de l'inspection est une action globale c'est-à-dire que les inspecteurs sont des inspecteurs de site qui regardent toutes les thématiques du site et notamment ce que nous appelons de manière simpliste « risques chroniques » c'est-à-dire les contrôles de rejets. Il faut savoir que les exploitants ont des arrêtés qui leur imposent des limites de rejet, qui leur imposent la gestion de leurs déchets etc.. que nous devons faire respecter. Une thématique importante sur le département du Rhône concerne les sites et les sols pollués, c'est un point importantissime car cela peut aussi représente un risque sanitaire majeur dans certaines circonstances. Ce sujet prend énormément de temps à l'inspection qui travaille de concert avec la Métropole et les communes pour anticiper l'implantation des projets.

## **2 Activités des exploitants**

### **Présentation de la société BASF AGRI PRODUCTION par monsieur Thierry COEZ (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)**

Thierry COHEN directeur du site BASF AGRI PRODUCTIONS à GENAY : Le site appartient à l'entité légale BASF Agri-production, filiale du groupe BASF leader mondial de la chimie. C'est un groupe allemand de plus de 150 ans qui compte 122 000 employés dans le monde et 2500 employés en France. Le site est classé SEVESO seuil haut en raison de la présence de substances et mélanges toxiques dangereux pour l'environnement aquatique. BASF Agri-Production, ce sont 3 sites industriels dont celui de GENAY pour la formulation et le conditionnement de produits de protection des plantes. Le site a été construit en 1977 sur 8 hectares et emploie 125 personnes. Son fonctionnement est 24h/24, 7j/7. C'est une usine qui s'adapte aux besoins et qui investit. Elle fait de nombreux investissements pour améliorer la protection incendie du site.

Concernant la gestion des incidents, les procédures d'urgence sont testées annuellement avec le SDMIS, 4 fois par an en interne et lors de formation internes et externes du personnel. Historiquement aucun déclenchement réel de POI n'a eu lieu depuis 15 ans sur le site.

Le retour sur les deniers APC :

- 27 décembre 2017, APC de transcription de la directive SEVESO 3 ;
- 17 mai 2017, APC demandant la création d'écrans thermiques pour le stockage d'emballages à l'extérieur ;
- 15 juillet 2019, APC concernant l'extension de l'unité de formulation de fongicides F10.

### **Présentation de l'action de l'Inspection des installations classées par monsieur Pierre Marie BREARD (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)**

Pierre Marie BREARD : indique que le site BASF est un site SEVESO Seuil Haut. Les rubriques qui le font passer en SEVESO Seuil Haut sont principalement liées au stockage de substances et mélanges toxiques par inhalation et voies cutanées.

Les principaux risques liés au site de BASF sont les dégagements toxiques au sol liés aux produits agro pharmaceutiques stockés et également les dégagements toxiques en hauteur liés aux fumées d'incendie. Il y a aussi les effets thermiques qui pourraient être liés à des incendies de stockage et le risque de surpression par explosion de cuves de liquides inflammables.

L'inspecteur présente l'ensemble des inspections faites depuis 2018 date de la dernière CSS.

L'inspection du 5 décembre 2018 portait sur le risque inondation et a permis de constater dans l'ensemble que l'exploitant répondait aux exigences permettant de pallier à ce risque.

Le 21 juin 2019 l'inspection portait sur les risques chroniques et plus particulièrement sur les rejets atmosphériques, et une seconde inspection le même jour, qui portait sur les données de sécurité.

La dernière inspection sur le site a été faite le 10 octobre 2019, visite inopinée dans le cadre de l'action post Lubrizol qui portait sur la gestion des stocks et les moyens de lutte contre l'incendie ; Il a été constaté le bon suivi global de la gestion des stocks.

Les dossiers finalisés depuis 2018 sont :

- l'arrêté préfectoral complémentaire du 15 juillet 2019 relatif à l'optimisation de l'atelier Fongicide 10 qui consistait en l'extension de cet atelier pour y faciliter la mise en œuvre des produits ;
- le dossier de demande de modification pour la création d'une zone de dépotage pour isotanks ;
- le dernier point concerne l'étude de dangers du site de 2013. Le rapport de clôture est en cours de finalisation.

Christophe POLGE : indique un point important sur les demandes de modification. Il y a deux types de modification les substantielles et les non substantielles dans la réglementation. Les modifications substantielles passent par un processus de dossier d'autorisation avec une enquête publique et les modifications considérées comme non substantielles, qui doivent respecter un certain nombre de critères pour être considéré comme telles, ne passent pas par l'enquête publique mais sont directement traitées au niveau des services des installations classées et par le biais d'un arrêté préfectoral. Si les modifications modifient le PPRT cela passe par un dossier d'autorisation.

Clement VIVES : remarque qu'il y avait eu une visite inopinée en 2019 et qu'elle avait donné des résultats satisfaisants. Il souhaite une explication rapide en quoi le stockage était satisfaisant.

Pierre Marie BREARD : répond qu'une partie du métier de l'exploitant consiste en la gestion des stocks. Il a donc à sa disposition des outils très performants qui permettent un suivi de gestion de stocks en temps réel. Ce qui a pu être constaté sur le terrain et par les extractions faites.

Christophe POLGE : L'ensemble des exploitants des sites Seveso Seuil Haut ont une gestion des stocks assez claire. Ils s'appuient sur un logiciel qui permet de sortir très rapidement les données.

Thierry COEZ : confirme une gestion des stocks fine sur le site. Tout ce qui est reçu sur site reçoit immédiatement une étiquette « code barre » avec une gestion à la palette et à l'emplacement. Thierry COEZ précise que le site est capable en temps réel avec ce système de savoir où se trouve un produit et en quelle quantité.

Edith ORESTA : Précise qu'il apparaît que l'entreprise se trouve sur une zone inondable. En raison des changements climatiques, en raison de toutes les incertitudes il y a aussi des risques sismiques.

Stephanie CHAULET : répond que les exploitants sont soumis à des études de dangers et des études sanitaires et technologiques. Au niveau de ces évaluations de risques, se trouvent des études de vulnérabilité sur les risques inondations et le risque séisme.



Christophe POLGE: complète en indiquant que sur tous les risques naturels, sur les effets qui peuvent être induits, un certain nombre d'exigences réglementaires sont à respecter et à intégrer dans les études de danger. Il est également réalisé des inspections sur les pertes d'utilité c'est-à-dire que l'on prend comme hypothèse la perte de toutes les utilités sur le site. Il est alors examiné comment le site est géré dans ces conditions dégradées et quelles sont les conséquences à terme.

### **Présentation de la société UNIVAR par monsieur EURIN responsable européen France (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)**

Monsieur EURIN : l'entreprise a évolué car UNIVAR est devenue UNIVAR SOLUTIONS en rejoignant le groupe NEXEO au Etats-Unis. UNIVAR solutions est le leader mondial de la distribution de produits chimiques sur le marché Nord-américain. C'est un groupe mondial avec plus de 850 centres de distribution localisés en Europe, Amérique du Nord, Amérique du Sud et Asie. En France le groupe est présent sur 5 sites SEVESO dont le site de GENAY seul site SEVESO seuil haut (84 salariés). L'engagement est très fort au niveau de la sécurité qui représente le premier objectif sur lequel UNIVAR communique en permanence. Les risques majeurs du site sont des mélanges incompatibles pouvant conduire à un nuage toxique, les incendies pouvant dégager un nuage toxique ou une explosion, le déversement sur le dépôt ou sur la voie publique avec pollution de la nappe phréatique, de la rivière, du réseau publique. Les investissements sécurité en 2019 ont été nombreux. Des difficultés périphériques sont présentes. La rue Jacquard est embouteillée par des camions de livraison le matin ce qui entraîne un fort risque d'accident. Des nuisances importantes provenant de poussières se déposant sur nos emballages par une entreprise voisine.

### **Présentation de l'action de l'Inspection des installations classées par monsieur Christophe POLGE en l'absence de l'inspecteur (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)**

Le site est classé SEVESO seuil haut pour le stockage au maximum de 370 tonnes de produits dangereux pour l'environnement aquatique et pour le stockage de divers produits toxiques ou inflammables conduisant selon la règle du cumul à un dépassement du seuil Seveso seuil haut pour les risques physiques (effets thermiques) et à un dépassement de ce même seuil pour les risques de dommage à l'environnement. Le risque majeur est le dégagement toxique de chlore en cas de mélange incompatible eau de javel/acide. Les autres risques sont le dégagement toxique de vapeurs d'acide chlorhydrique en cas de déversement significatif au sol d'acide chlorhydrique, le dégagement toxique de vapeurs d'ammoniac en cas de déversement significatif au sol d'ammoniac et les effets thermiques et fumées en hauteur en cas d'incendie du dépôt de liquides inflammables. Il existe aussi des risques liés à la pollution de sol et des eaux, et à l'entraînement de produits chimiques en cas de crues. Des inspections ont eu lieu le 14 novembre 2018 sur le thème mélanges incompatibles et les mesures de maîtrises de risques ainsi que le 5 juillet 2019 avec la vérification de la création de la capacité de confinement ainsi que les effets de la canicule. Le dossier en cours d'examen concerne l'harmonisation des prescriptions prévenant le risque de mélange incompatibles Javel/acides pour l'ensemble des « grossistes » en javel et acides du département du Rhône. Le sujet est en discussion au ministère.

### **Présentation de la société COATEX par madame CHAULET Stéphanie (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)**

COATEX est le leader mondial de production d'additifs de rhéologie. C'est une filiale du groupe ARKEMA depuis 2007. 5 implantations dans le monde en termes de production.

Le site de GENAY est réparti sur deux implantations distinctes. L'usine 1 site de production est classée SEVESO seuil haut. Elle comprend deux ateliers de fabrication avec 9 lignes de production fonctionnant 7j/7 et 24h/24, des ateliers de conditionnement de produits finis, des stockages de matières premières, des stockages de produits finis, une station de traitement des eaux, des chaufferies gaz, tours aéroréfrigérantes, compresseurs, des colonnes de lavages des gaz. L'usine 2, elle, comprend un centre de recherche et de développement, c'est une part importante car elle permet le développement de 10 à 12 brevets par an, des services centraux (RH, ventes et marketing, communication ...) et un bâtiment médical.

Les principaux projets à venir sont la mise à jour de l'étude de dangers, la mise en place d'une cuve de stockage C6 et une demande de modification liées aux stockages d'isocyanates. Il n'y a pas eu d'évènements de sécurité industriels ou de sûreté majeurs ni significatifs.

### **Présentation de l'action de l'Inspection des installations classées par monsieur Pierre Marie BREARD (sur la base d'une présentation non jointe au présent compte rendu pour des raisons de sûreté)**

Le site est classé SEVESO seuil haut pour le stockage de 238 tonnes de substances et mélanges liquides de toxicité aiguë catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation et le stockage de 992,8 tonnes de substances dangereuses pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1. Les risques principaux sont les dégagements toxiques au sol (dispersion de produits stockés) et en hauteur (fumées d'incendie). Les risques thermiques (incendie), explosion, polymérisation « explosive » et les risques de surpression.

5 inspections ont eu lieu entre 2018 et 2019. Les dossiers en cours sont l'arrêté préfectoral complémentaire concernant les rejets dans l'air et la gestion des pics de pollution ainsi que les dossiers de demande de modifications pour une nouvelle cuve de stockage vrac R238 de butyglycol, une nouvelle cuve de stockage alcool C6,

Clément VIVES : retiens des points très positifs de l'ensemble des échanges et de l'engagement des exploitants et de l'ensemble des acteurs. Ce n'est pas toujours le cas lors des CSS, pourtant on est sur 3 sites sensibles. Le fait d'associer aussi les représentants du personnel est très positif.

Edith ORESTA : considère que la distinction entre la sécurité et la sûreté est fondamentale.

La commune de Genay par la voix de monsieur CHOTARD disait disposer d'une convention avec les industriels permettant d'être prévenu en cas d'accident. Quid des autres communes ? Neuville, Albigny qui peuvent être impactées ? Monsieur CHOTARD expliquait qu'il y avait un plan communal à Genay. Dans le cadre de l'intercommunalité et dans le cadre d'un périmètre à risque il serait intéressant de savoir en quoi consiste ce plan et comment dans les autres communes on peut travailler cette question.

Michel CHOTARD : répond que le plan communal de sauvegarde est une compétence communale. Nous travaillons pour améliorer cette organisation en collaboration avec la ville de Neuville. La commune travaille sur une mutualisation des moyens et la mise en place progressive d'un plan intercommunal entre Neuville et Genay. Les conventions sont opérationnelles avec les sociétés COATEX, UNIVAR et BASF car nous les rencontrons régulièrement. Nous travaillons surtout sur l'alerte. Chaque entreprise a un système d'alerte performant. Nous cherchons avec la Métropole une cohérence sur le système d'alerte. L'objectif étant de protéger la population et d'accompagner les services de secours.



Maewa ASSEMAT : Présente le dispositif d'accompagnement mise en place par la Métropole, les communes et à destination des acteurs économiques qui sont dans le périmètre PPRT et donne la parole à la Métropole.

DE SOLERE Helene (Métropole) : C'est une démarche qui se met en place sur la ville de Genay qui fait un peu suite à ce qui avait été mis en œuvre avec la démarche OSIRIS il y a deux trois ans, l'objectif est d'informer de sensibiliser et donner des outils des moyens d'accompagnement pour les entreprises qui sont comprises dans le périmètre PPRT de la ville de Genay afin qu'elles puissent mettre en place les mesures pour améliorer la sécurité de leur personnel. Le code de l'environnement renvoie au code du travail. A ce titre, en tant qu'exploitant et gestionnaire d'activité, chaque employeur se doit d'assurer la sécurité des employés y compris pour des risques qui peuvent venir de l'extérieur avec trois types de mesures que l'on peut mettre en place : les mesures de réduction de vulnérabilité du bâti, des mesures de réorganisation de l'activité et aussi des mesures de prévention de gestion de crise. Trois entreprises ont déjà bénéficié de cette démarche sur la ville de Genay.

Hilda DRAYE : présente un dernier point prévu dans les différentes mesures et mise en œuvre du PPRT de Neuville Genay à savoir les mesures foncières. Ce PPRT génère 4 mesures foncières. Sur les 4 biens en question :

- un premier est sur le site de COATEX. Le compromis a été signé récemment ;
- le deuxième concerne la SCI Marigny local libéré en mars 2020 ;
- le 3ème concerne le local de Microcom qui est un local vacant et dont la Métropole est propriétaire depuis décembre 2018 ;
- enfin la SCI Géraud qui était une fonderie, le compromis est signé par le vendeur .

Valérie GIRAUD : passe aux questions diverses

Edith ORESTA : Demande si cette CSS se réunira à nouveau une fois par an ?

Valérie GIRAUD : répond oui dans la mesure du possible. Madame le Maire lève la séance